



PATRIARCAT DE MOSCOU

Département des relations ecclésiastiques extérieures

Une déclaration sur les violations des droits des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne a été entendue à la consultation de l'OSCE sur la lutte contre la discrimination

Le 14 septembre 2017, à Varsovie, l'OSCE organisait une session sur la lutte contre la discrimination. L'évêque Victor de Barychevka, président de la Représentation de l'Église orthodoxe ukrainienne auprès des organisations internationales, est intervenu sur les violations des droits des fidèles et des organisations religieuses de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Cette déclaration constatait que de multiples cas de violations des droits des fidèles de l'Église canonique ont été enregistrés entre 2015 et 2017, notamment des usurpations d'églises, des violences physiques sur les personnes, des incendies criminels, des destructions de biens d'église. Même dans

des cas ayant eu une certaine résonance et où la violation des droits est évidente et ne fait aucun doute, les organes du maintien de l'ordre n'ont pris aucune mesure efficace pour rétablir les droits des fidèles. Citons notamment les attaques physiques contre des personnes du village d'Ekaterinovka, dans la région de Ternopol, le conflit qui se poursuit au village de Ptitchia, dans la région de Rovno, ainsi que plus de 30 procès intentés sur une plainte de fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Les évènements de Kolomya, où des personnes tentent de s'emparer des bâtiments culturels de l'Église orthodoxe ukrainienne avec le soutien de clercs de l'Église gréco-catholique ukrainienne, et les violations des droits de la communauté religieuse de l'Église orthodoxe ukrainienne de Nikolaïev ont été discutés pendant la session de l'OSCE.

Mgr Victor a particulièrement souligné le caractère discriminatoire des projets de loi n° 4128, 4511 et 5309, qui, malgré l'avis négatif de la Direction d'experts de la Rada suprême d'Ukraine, les actions de protestations des fidèles de l'EOU, ainsi que les multiples critiques émanant de représentants des Églises orthodoxes autocéphales, ont été à nouveau portés à l'examen des législateurs. L'hiérarque a constaté que le retard sans précédent de l'enregistrement des modifications des statuts des diocèses et des monastères de l'Église orthodoxe ukrainienne, qui dure depuis déjà deux ans, témoigne d'une crise du système dans les relations entre l'Église et l'état, tandis que le recours fréquent à une rhétorique de haine dans les médias contribue à l'exacerbation des conflits interreligieux.

Le président de la Représentation de l'Église orthodoxe ukrainienne auprès des organisations internationales a constaté : en évaluant l'état des relations entre l'Église et l'état, on ne peut pas, malheureusement, affirmer que l'Ukraine garantit les droits fondamentaux. Au nom de l'Église orthodoxe ukrainienne, il s'est adressé à l'OSCE, aux états-membres de la consultation et aux autorités ukrainiennes, les appelant à prendre des mesures urgentes pour empêcher les violations des droits des citoyens orthodoxes.

Les violations des droits des fidèles de l'EOU entre 2015 et 2017 ont été largement ébruitées au niveau international, ce dont témoignent les déclarations d'organisations internationales de défense des droits de l'homme, entendues pendant la session de l'OSCE en faveur de l'Église orthodoxe ukrainienne.